

Suite aux observations réalisées dans les vergers de référence par le réseau régional de surveillance de l'olivier\*, un Bulletin de Santé du Végétal - Région Corse est publié par la Chambre Régionale d'Agriculture. Ce BSV rend état de la présence des maladies et ravageurs de l'olivier et de leur impact sur la culture.

En fonction de ces constats, un bulletin de préconisations vient en complément afin de diffuser les bonnes pratiques quant à l'utilisation de produits phytosanitaires : matières actives homologuées, doses d'utilisation, périodes optimales d'application, etc. Ce bulletin technique est émis par la chambre d'agriculture de Haute-Corse.

*La chambre d'agriculture de Haute-Corse est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'accréditation multi-sites portée par l'APCA.*

Rédacteur : Frédérique CECCALDI (CDA2B) avec le concours du SIDOC, de l'AREFLEC et de l'INTERBIO CORSE.

### Aide aux traitements d'après les données de Météo-France Corse

Le tableau ci-dessous aide à la planification des traitements phytosanitaires en fonction des conditions météorologiques prévues sur la commune la plus proche de la parcelle traitée.

Les paramètres pris en compte sont : le vent (la réglementation interdit de traiter avec un vent supérieur à 19km/h), l'humidité (optimale à partir de 60%), la température (optimale entre 5°C et 20°C) et les précipitations (peu ou pas de précipitations).

#### D'après les prévisions ci-dessous :

**Les conditions optimales pour un traitement ne sont pas réunies le samedi 20 septembre, dans l'ensemble (hors Calvi). A partir de mardi 23 septembre un vent de Sud-Ouest assez fort devrait s'installer sur le département pour la semaine.**

	Echelle de Beaufort (à 10m de haut)	Vitesse approximative du vent au niveau de la rampe (km/h)	Effets observés
Conditions favorables <b>TRAITEMENT POSSIBLE</b>	Force 0 – Calme	< de 2	 La fumée s'élève verticalement
	Force 1 – Très légère brise	2 à 3.5	 la fumée s'incline dans le sens du vent
	Force 2 – Légère brise	3.5 à 6.5	 Les feuilles frémissent, le vent est perçu sur le visage
CONDITIONS LIMITES (éviter de pulvériser des herbicides en présence de cultures sensibles)	Force 3 – Petite brise	6.5 à 10	 Les feuilles et petites branches sont constamment agitées
	Conditions défavorables <b>PAS DE TRAITEMENT</b>	Force 4 – Vent modéré	10 à 15

	Samedi 20 septembre	Dimanche 21 septembre	Lundi 22 septembre
<b>BASTIA</b>	20 ≤ T°C ≤ 28 ; Vent 0 à 5 km/h <b>Rares averses 1.5 mm (la nuit)</b> 90 ≤ Humidité ≤ 100 %	20 ≤ T°C ≤ 26 Vent 5 km/h le matin, 15 km/h le soir 70 ≤ Humidité ≤ 100 %	19 ≤ T°C ≤ 27 Vent 10 km/h le matin, 5 km/h le soir 70 ≤ Humidité ≤ 90 %
<b>CALVI</b>	22 ≤ T°C ≤ 26 ; Vent 0 à 5 km/h 70 ≤ Humidité ≤ 90 %	22 ≤ T°C ≤ 25 Vent 20 km/h le matin, 50 km/h le soir 70 ≤ Humidité ≤ 100 %	21 ≤ T°C ≤ 25 ; Vent 50 km/h avec rafales 60 ≤ Humidité ≤ 70 %
<b>CORTE</b>	18 ≤ T°C ≤ 28 Vent 0 à 5 km/h <b>Rares averses 3.3 mm (le jour)</b> 50 ≤ Humidité ≤ 90 %	16 ≤ T°C ≤ 27 ; Vent 5 km/h 40 ≤ Humidité ≤ 80 %	15 ≤ T°C ≤ 26 ; Vent 5 km/h 50 ≤ Humidité ≤ 90 %
<b>OLETTA</b>	20 ≤ T°C ≤ 28 ; Vent 0 à 5 km/h <b>Rares averses 2.3 mm (la nuit)</b> 60 ≤ Humidité ≤ 100 %	18 ≤ T°C ≤ 26 Vent 0 km/h le matin, 30 km/h le soir 50 ≤ Humidité ≤ 90 %	19 ≤ T°C ≤ 30 ; Vent 20 km/h le matin 60 ≤ Humidité ≤ 70 %
<b>SAINT FLORENT</b>	22 ≤ T°C ≤ 26 ; Vent 0 km/h <b>Rares averses 0.3 mm (la nuit)</b> 60 ≤ Humidité ≤ 100 %	21 ≤ T°C ≤ 25 Vent 5 km/h le matin, 30 km/h le soir 50 ≤ Humidité ≤ 100 %	21 ≤ T°C ≤ 26 ; Vent 20 km/h 60 ≤ Humidité ≤ 70 %
<b>SAN GIULIANO</b>	21 ≤ T°C ≤ 27 ; Vent 0 à 5 km/h <b>Rares averses 1 mm (la journée)</b> 80 ≤ Humidité ≤ 100 %	21 ≤ T°C ≤ 25 Vent 5 km/h le matin, 15 km/h le soir 70 ≤ Humidité ≤ 100 %	20 ≤ T°C ≤ 26 Vent 20 km/h le matin, 10 km/h le soir 80 ≤ Humidité ≤ 100 %

\* Structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de Santé du Végétal de Corse - Oléiculture : AREFLEC, INTERBIO Corse, CA2B.

## MOUCHE DE L'OLIVE – *BACTROCERA OLEAE*

D'après le BSV Oléiculture n°4, un nouveau vol du diptère est en cours dans les zones de plaine et de moyenne altitude.

**Risques** : Les populations peuvent être particulièrement dangereuses en **septembre-octobre**. De plus, les conditions climatiques restent optimales pour l'accouplement, l'activité de ponte ainsi que pour l'évolution des larves dans les olives.



### Seuils d'intervention avant de déclencher un traitement :

- **Captures** : 3 à 5 mouches tous les 5 jours soit 1 mouche par piège et par jour pendant 5 jours pour le piège alimentaire.
- **Seuil de tolérance des dégâts** pour les olives destinées à l'huile :
  - **7% d'olives piquées** entre le 3<sup>ème</sup> et le 4<sup>ème</sup> vol ;
  - **10% de fruits avec des trous de sortie** à la récolte. Dans ces conditions, la trituration doit avoir lieu dans les 24h qui suivent la récolte.

### Le choix de la matière active à utiliser sera raisonné en fonction :

- 1 – Des produits déjà utilisés et du respect du nombre d'applications pour chacun ;
- 2 – De l'intensité du vol de la mouche.

### Ainsi, si le dernier traitement réalisé date de 3 semaines ou plus :

- **En lutte biologique** : renouvelez votre barrière minérale avec l'argile blanche, vous pouvez également traiter en **préventif** avec le "Synéis appât".
- **Le nombre de mouches capturées atteint ou dépasse le seuil de tolérance : il faut intervenir**. A cette saison le risque de dégâts dus aux piqûres de ponte est élevé, il vaut mieux utiliser un traitement **curatif** visant la larve.

**Produits autorisés en LUTTE PREVENTIVE et en LUTTE CURATIVE** sur olivier contre la mouche de l'olive : voir les pages 5-6 du bulletin d'avertissement n°1 édité le 17 juillet 2014.

- Site du syndicat : [http://www.oliudicorsica.fr/olive-informations\\_oleicoles\\_corse-17.html](http://www.oliudicorsica.fr/olive-informations_oleicoles_corse-17.html) -

---

## CEIL DE PAON – *FUSICLADIUM OLEAGINEUM* (= *SPILOCAEA OLEAGINUM*)

D'après le BSV Oléiculture n°4 nous sommes dans une période à risque pour la propagation et le développement de la maladie.

**Risques** : variables selon la sensibilité des vergers et des prévisions météorologiques.

Pluies annoncées + pas de traitement depuis le printemps + plus de 10% de feuilles tâchées observées



**Appliquer un traitement préventif à base de cuivre**



## Description des produits à base de cuivre homologués sur olivier

Noms chimiques	Spécialités commerciales
Sulfate de cuivre*	= <b>Bouillies bordelaises</b> (nombreuses spécialités) : BOUILLIE BORDELAISE RSR, BOUILLIE BORDELAISE SALDECO, PENNKISS...
Hydroxyde de cuivre**	CHAMP FLO, COPLESS, CUPROXYDE MACCLESFIELD 50, HYDROMICRON SALDECO, MICROS-COP
Oxychlorure de cuivre	CUPROCAFFARO, CUPROFLO, OXYCURE, OXYSUD, PASTA CAFFARO, YUCCA
Oxyde de cuivre / Oxyde cuivreux	CHEM COPP 50, EXTROS, MOJOX 75 WG, NORDOX 75 WG, NORDOX CAZORLA

### Mélange des produits :

**Le mélange des produits phyto-pharmaceutiques est encadré par la loi.**  
**Les produits autorisés en oléiculture à base de cuivre peuvent être mélangés avec les insecticides adulticides (deltaméthrine et lambda-cyhalothrine) ou larvicides (diméthoate et thiachlopride) et avec les barrières minérales (argiles et talc).**

*Source : INFOLIVE n° 20 du 11/09/12, p4*

## LA TEIGNE DE L'OLIVIER – PRAYS OLEA

**Le BSV Oléiculture n°4 signale des dégâts, plus ou moins importants selon les vergers, liés à la présence de teigne. A ce stade de l'insecte, il est inutile d'intervenir.**

**Observations :** Sa présence est remarquée en fin d'été par la chute des fruits comportant un trou à l'extrémité du pédoncule **mais il est trop tard pour intervenir**. Elle doit être détectée à partir de **février-mars** grâce au comptage du taux de feuilles présentant une mine : selon le degré d'importance, il s'avère nécessaire de réaliser la lutte. A ce stade, le seuil d'intervention est de plus de 20% de feuilles minées.

**Biologie de la teigne :** Trois générations se succèdent en une année, chacune est inféodée à un organe particulier de l'olivier.

**1/ La génération phyllophage :** l'espèce hiverne à l'état de chenilles vivant en **mineuses des feuilles**. Elle n'est pratiquement jamais nuisible, les mines ne représentant qu'une surface foliaire minime.

- Chenille habitant le parenchyme des feuilles et les bourgeons.
- Chrysalide, sur les feuilles.
- Papillon : Les adultes éclosent au printemps, en coïncidence avec le stade des boutons floraux différenciés.
- Œufs pondus sur bourgeons.



**2/ La génération anthophage :** les chenilles issues de ces œufs vivront aux dépens des **boutons floraux**.

- Chenille habitant les inflorescences et se nourrissant de boutons floraux avant de tisser un réseau de fils. **C'est au début de ce stade que devra être dirigée la lutte.**
- Chrysalide dans les inflorescences, à l'intérieur d'un cocon de soie.
- Papillons. Les adultes apparaîtront fin juin/début juillet.
- Œufs pondus vers le mois d'août sur les olives. Après l'éclosion, les jeunes chenilles pénètrent dans le fruit et creusent une galerie jusqu'à l'intérieur du noyau, lorsque celui-ci est encore tendre.

Chenille



### 3/ La génération carpophage vit aux dépends des fruits.

- Chenille habitant le noyau pour en ronger l'amandon. Elle perce un trou avant le durcissement du noyau, prévoyant ainsi sa sortie qui aura lieu fin août/début septembre.
- Chrysalide. Ce stade se déroule généralement à l'extérieur du fruit.
- Papillon. Les adultes pondront à la face inférieure des feuilles de septembre à novembre, donnant naissance à la génération phyllophage.
- Œufs pondus en automne sur les feuilles.



**Dégâts** : ils sont dus à la **chenille**. Elles broutent les inflorescences, entraînant une diminution du nombre de boutons floraux ; de plus, l'enserrement des bouquets floraux par ses fils de soie provoque l'avortement des fleurs. L'importance économique des dégâts dépend non seulement de l'effectif de la population du ravageur, mais aussi de la génération en cause.

La génération phyllophage n'est pratiquement jamais nuisible, les mines ne représentant qu'une surface foliaire minime.

La génération anthophage est très dangereuse : elle attaque en effet les organes reproducteurs et détruit directement ou indirectement les futurs fruits.

La génération carpophage est également très préjudiciable. Les chenilles provoquent la chute prématurée des olives, soit en y pénétrant, soit en les quittant pour se nymphoser.

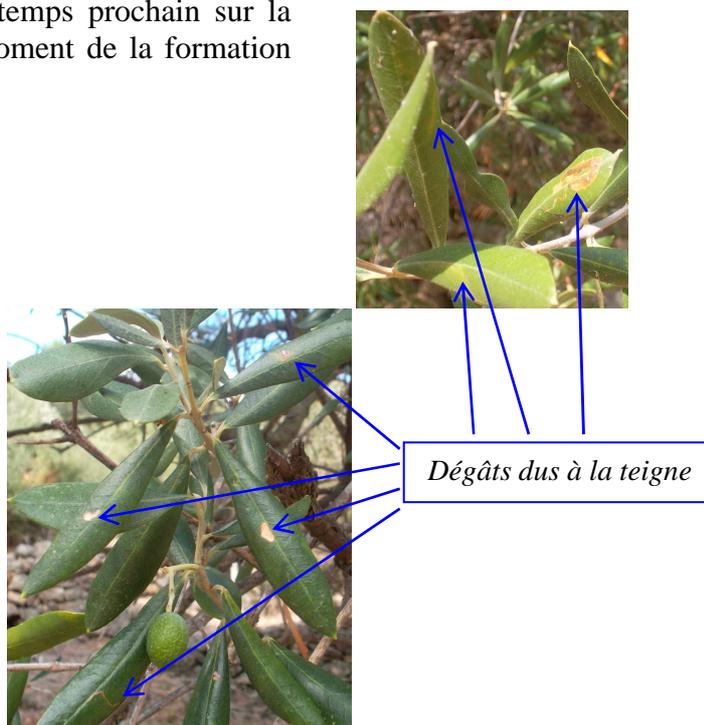
#### Principaux auxiliaires efficaces

De nombreux insectes auxiliaires peuvent jouer un rôle appréciable dans la limitation des populations de teigne. Parmi eux on compte les larves de Chrysopes et les araignées. Les oiseaux sont également de grands consommateurs d'insectes. Ces prédateurs interviennent sur la **génération anthophage**, en se nourrissant des chenilles de teigne.

Cette faune utile doit être préservée et protégée, notamment en utilisant des méthodes biologiques et en limitant tous les intrants chimiques au strict nécessaire.

En ce moment il est opportun d'observer les dégâts de mines et de nutrition de la chenille de la teigne sur les feuilles d'olivier, surtout si ces jours-ci beaucoup d'olives encore vertes ont chuté au sol et présentent un trou de sortie.

Ainsi, vous anticiperez un traitement au printemps prochain sur la **chenille de la génération anthophage**, au moment de la formation des boutons floraux.



## PYRALE DU JASMIN – *PALPITA (MARGARONIA) UNIONALIS*

D'après le BSV n°4 des dégâts sur jeunes plantations sont observés depuis la fin du mois d'août. Cette espèce peut être présente depuis le début du printemps jusqu'à la fin de l'automne (octobre).

**Dégâts** : Ils sont provoqués par les larves (chenilles vertes avec une tête jaune – photo à droite) ; celles-ci se nourrissent des jeunes pousses et des bourgeons terminaux. Les dégâts ne sont significatifs que pour les jeunes arbres âgés de 1 à 3 ans, les pépinières et les greffes, notamment en raison du retardement de croissance de l'arbre. C'est pourquoi **on ne traitera uniquement que sur les jeunes vergers**.



Larve de pyrale du jasmin  
Photographie CA2B.

**La matière active conseillée sur ce ravageur** est le *Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki* ; son utilisation est conforme aux principes de la lutte raisonnée et admise dans le cahier des charges de l'agriculture biologique.

Pour une efficacité optimale, le produit doit être appliqué **dès les premiers symptômes** de présence de chenilles, lorsqu'elles sont encore jeunes, c'est à dire dès les premiers stades de développement et en doublant l'application à 7 jours d'intervalle. Le traitement est à renouveler également en cas de pluie.

**Spécialités commerciales à base de *Bacillus thuringiensis* homologuées sur olivier** : DIPEL DF (produit de référence), spécialité identique à SCUTELLO DF, BACTURA DF, BIOBIT DF, BACIVERS DF.

La dose d'emploi est de 0,05 KG/HL.

### **Conditions d'emploi :**

- Porter des gants et des vêtements de protection pendant toutes les opérations de mélange/chargement et de traitement. La protection du visage et des yeux est recommandée.
- Délai de rentrée : 24 heures.

**Conseils d'application** : Pulvériser sur l'ensemble de la frondaison dès les premiers signes d'attaque avec le matériel habituel. La végétation doit être couverte abondamment et uniformément.

## Délais de rentrée après traitement

**Règlementation** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise sur le marché visées à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime, le délai de rentrée en plein champ est de 6 heures après la fin de la pulvérisation. Il est porté à :

- ☑ **De manière générale** : 6 heures minimum.
- ☑ **24 heures** après toute application de produit comportant : au moins une des phrases de risque **R36** (irritant pour les yeux), **R38** (irritant pour la peau) ou **R41** (risque de lésions oculaires graves).
- ☑ **48 heures minimum** après la fin de la pulvérisation : **au moins une des phrases de risque R42** (peut entraîner une sensibilisation par inhalation), **R43** (peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau).